

Bureau Fédéral

PV 11 - 25 et 26 Avril 2003 (Paris)

Vendredi 25 Avril 2003 à 19h00

Présents : Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE - MM Claude AUTHIE,
Jean-Claude BOIS, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-
Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT.

Invités : Melle Marie BARSACQ (CoSMoS)
MM. Christophe DURAND (Université de Rouen), Hervé BEDDELEEM
(Président de l'UCPB), Alain PELLETIER (Président de la LNB).

Assistent : Melle Stéphanie PIOGER, Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre DUSSEAULX, Jean-Pierre de VINCENZI (DTN),
Jean-Jacques KRIEF

Excusés : MM. Pierre COLLOMB, Jean-Pierre SIUTAT (en mission)

1. Ouverture par le Président

Yvan MAININI présente Marie BARSACQ du CNOSF qui suit le projet COSMOS, lequel devrait conduire à la convention collective des métiers du sport.

Il excuse ensuite Jean-Pierre SIUTAT qui représente la FFBB à Samara en Russie à la Finale de l'Eurocoupe où joue Aix en Provence.

Yvan MAININI souhaite passer directement au point 10 de l'Ordre du Jour concernant le Compte rendu de la réunion des Présidents des clubs de la Ligue Féminine du 10 Avril dernier.

Il précise les différentes orientations de cette réunion, à savoir la suppression du Championnat Promotionnel, un redéploiement des Espoirs, un transfert du Centre de Formation vers la catégorie Cadette, ainsi qu'une modification du gentleman agreement pour les joueuses étrangères participant au championnat de la Ligue féminine.

Yvan MAININI fait un compte rendu de la réunion et commente le document distribué aux membres du Bureau fédéral en proposant qu'il soit soumis au prochain Comité Directeur du 9 Mai 2003.

Yvan MAININI confirme que la NF2 aurait dans ces conditions des poules de 14 équipes, quatre équipes "espoirs" de clubs de LBF étant directement intégrées dans cette division. D'autres clubs ayant déjà des équipes réserves engagées ont préféré conserver ces équipes réserves dans les divisions dans lesquelles elles évoluaient.

Il précise ensuite que les équipes espoirs de la Ligue Féminine seraient assimilées à l'Equipe première du Club en cas de disparition de l'Equipe évoluant en Ligue, pour garantir les catastrophes économiques qui pourraient se produire.

Frédéric JUGNET exprime le manque d'égalité entre les équipes réserves de Ligue Féminine et les autres clubs, au regard des différentes règles de participation appliquées, entraînant un risque au niveau de l'équité sportive

Yvan MAININI précise que les équipes réserves appliqueraient les règles de participation de la division concernée, comme par le passé, seules les équipes "espoirs" ayant des règles de participation adaptées.

Frédéric JUGNET souhaite une très grande vigilance lors de la rédaction des règlements pour éviter les conflits.

Serge GERARD demande si c'est une proposition. Yvan MAININI précise que c'est en effet une « ultime proposition » à soumettre au Comité Directeur du 9 mai 2003. Il n'y aura pas d'autre proposition à l'intention des clubs. Il cite ensuite divers courriers de clubs concernés.

Jean-Marc JEHANNO demande si ces 4 équipes concernées pourraient jouer avec des Cadettes surclassées. Yvan MAININI précise qu'il faudra appliquer les règles de surclassement habituelles.

Jean-Marc JEHANNO précise ensuite qu'il y aurait également une liste de 7 joueuses brûlées dans l'équipe première, qui ne pourraient pas évoluer dans cette équipe.

Le Bureau Fédéral décide de soumettre ces propositions au Comité Directeur du 9 Mai 2003.

Frédéric JUGNET est chargé par les Membres du Bureau Fédéral de préparer le règlement additif qui sera ajouté au règlement de la Ligue Féminine et dans le règlement Fédéral

Yvan MAININI rappelle ensuite l'arrêt « Malaja » du 30 Décembre 2002 et donne des précisions sur les accords de Cotonou regroupent 64 pays qui l'ont ratifié. Il cite l'exemple des Antilles qui utilisent beaucoup de joueurs en provenance de la République Dominicaine.

Ces accords ne concernent que les « travailleurs » et éventuellement les joueurs à caractère professionnel. Le Président souligne ensuite que la tâche devrait être plus facile avec la réglementation de la profession d'agent.

Yvan MAININI revient ensuite sur la situation du club de Bondy et précise qu'il propose si besoin de rencontrer le Maire de la commune pour avoir une explication claire sur les événements actuels.

2. Nouveaux Barèmes (OTM, Arbitres, etc...) – R. GAUTRON.

Rémy GAUTRON présente le document distribué aux Membres du Bureau Fédéral et précise qu'il a été élaboré suite à une réunion avec Paul MERLIOT (Président de la Ligue Régionale du Nord / Pas de Calais), Patrick COLLETTE (Président de la Ligue Régionale

de Côte d'Azur), Thierry BALESTRIERES (Président du Comité Départemental d'Indre et Loire) et André NOUAIL (Président de la CFAMC).

Rémy GAUTRON précise que les chiffres ne sont que des propositions qui doivent être soumises à l'approbation du Comité Directeur.

Yvan MAININI souhaite que le principe de calcul des indemnités reste simple et que le site de la Fédération reste la seule référence en matière de calcul. Il précise ensuite qu'il serait bon de diminuer le nombre des kilomètres maximum attribué aux répartiteurs pour chaque rencontre.

Claude AUTHIE informe les membres du Bureau que pour éviter toute fraude, les clubs auront la possibilité d'imprimer un reçu et les arbitres leurs convocations, avec des codes d'accès sécurisés.

Yvan MAININI souhaite que la CFAMC fasse passer le message pour que les arbitres respectent les barèmes avec rigueur en se calquant sur les données de la FFBB.

Il répond ensuite à Jean-Claude BOIS qu'il ne souhaite pas qu'il y ait de caisse de péréquation pour des raisons sociales et fiscales notamment.

Le Barème Fédéral sera proposé au prochain Comité directeur du 9 Mai 2003 pour adoption.

Rémy GAUTRON commente les autres barèmes et notamment les barèmes d'arbitrage appliqués en Pro A et constate qu'ils sont très élevés.

Les membres du Bureau fédéral demandent que tous ces barèmes soient étudiés l'année prochaine.

Yvan MAININI souhaite que les barèmes des évaluateurs soient revus dès cette année par la CFAMC car ils paraissent anormalement élevés. Il propose une limitation au niveau des kilomètres.

Les membres du Bureau Fédéral demandent à Rémy GAUTRON de faire une nouvelle proposition des barèmes d'évaluateurs au prochain Comité Directeur du 9 Mai 2003.

3. Budget prévisionnel 2003-2004 (1^{ère} mouture) - R. GAUTRON.

Rémy GAUTRON commente les chiffres présentés et notamment ceux de l'assurance en soulignant le fait que certains licenciés n'ont pas contracté l'assurance proposée par la FFBB.

Yvan MAININI constate que le site Internet de la Fédération n'est pas encore assez consulté pour être rentable et permettre une commercialisation. Claude AUTHIE précise toutefois que l'audiotel fonctionne très bien actuellement.

Il propose, pour réduire les frais inhérents au poste de fonctionnement des réunions du Bureau Fédéral, de modifier le calendrier des Bureaux en faisant les réunions sur deux jours (Vendredi soir et Samedi matin), ce qui permettrait de supprimer au moins deux réunions du Bureau Fédéral du calendrier prévisionnel.

Accord des Membres du Bureau Fédéral.

Il est donc demandé à Frédéric JUGNET de faire une nouvelle proposition de calendrier au prochain Comité Directeur du 9 Mai 2003.

Yvan MAININI suggère que les frais d'expédition soient nettement revus à la baisse, notamment en passant par les mailings prévus par la FFBB et les communications Internet.

Frédéric JUGNET ajoute que cette directive avait déjà été donnée aux Directeurs de département, et qu'elle a été rappelée récemment par mail.

Yvan MAININI précise que ce n'est qu'un projet de Budget pour le moment, qui semble tout à fait acceptable.

Rémy GAUTRON fait un rapide point sur la trésorerie actuelle, qui est bonne.

4. Etat sur l'avancée des travaux du CoSMoS – M. BARSACQ

(Convention Collective Nationale du sport et Certificat de Qualification Professionnelle)

Marie BARSACQ fait une présentation de ses missions en rappelant les objectifs du CoSMoS et en faisant un état des lieux actuel de ses avancées.

Elle rappelle que les partenaires sociaux se rencontrent depuis 1997 et ont pour objectif de signer une convention en 2003. Elle explique les champs d'application de la convention tout en apportant quelques précisions sur les textes déjà validés.

Un texte a également été signé le 6 Mars 2003, relatif à la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans la branche sport, pour pallier la fin des brevets Fédéraux depuis le 6 Juillet 2000, lesquels avaient été prolongés jusqu'au 31 Décembre 2002.

A ce jour, pour pouvoir encadrer ou animer, il faudra au moins être titulaire d'un diplôme, titre ou Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.).

Jean-Pierre de VINCENZI demande si le Certificat de Qualification Professionnelle ne sera pas assimilé à un diplôme saisonnier.

Marie BARSACQ répond que ce ne sera pas le cas pour toutes les disciplines, mais qu'en effet, le C.Q.P. dans certaines disciplines va répondre au besoin en matière de saison. Chaque discipline va devoir faire le point de ses besoins en matière de certification.

Le Certificat de Qualification Professionnelle sera créé discipline par discipline par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), c'est à dire les partenaires sociaux de la branche.

Marie BARSACQ précise à Bernard GAVA que les Fédérations seront consultées(expertise) à chaque demande de Certificat de Qualification Professionnelle.

Les partenaires sociaux ont pour objectif de se rencontrer fin Juin sur des groupes de travail thématiques, dans le but de faire une proposition de projet finalisé fin Septembre 2003, pour signer au mois de Décembre 2003.

L'objectif majeur du CoSMoS est d'aboutir au plus vite sur le chapitre 12 de la convention concernant le sport professionnel.

Marie BARSACQ clôture son exposé par l'importance de la mobilisation de la FFBB et notamment l'implication de Philippe GASNIER, Secrétaire Général du Comité Départemental de la Gironde qui représente la FFBB au sein du CoSMoS.

Yvan MAININI remercie Marie BARSACQ pour son intervention en lui proposant de revenir lors d'un prochain Bureau Fédéral, pour faire un nouveau point sur l'avancée des travaux du CoSMoS. Il demande que le suivi à la FFBB soit coordonné par le Secrétaire Général.

5. Suivi des travaux : Territorialité et Professionnalisme

(MM. Christophe DURAND, Alain PELLETIER et Hervé BEDDELEEM)

Tout d'abord, Yvan MAININI précise que les documents distribués restent des documents de travail et de réflexion et qu'ils doivent garder une certaine confidentialité.

Christophe DURAND excuse Loïc RAVENEL et Boris HELLEU indisponibles en ce moment.

Il commente le document distribué aux membres du Bureau et fait un rapide rappel des points déjà proposés aux membres du Bureau Fédéral lors de précédentes interventions.

Christophe DURAND fait un compte rendu sur l'état de l'avancée des travaux du groupe de travail.

Pour conclure, il précise qu'un thème 4 est en projet pour Septembre prochain ayant pour titre : "Les relations entre les Ligues Professionnelles et les Fédérations".

Philippe RESTOUT précise l'importance de ces travaux, et qu'il faut se servir des leçons du passé pour construire l'avenir.

Yvan MAININI ajoute qu'il est du devoir d'une Fédération sportive de s'occuper du devenir de son sport, et de toutes ses composantes.

Hervé BEDDELEM remercie vivement Yvan MAININI pour son invitation à participer à cette réunion de Bureau.

Il informe les membres du Bureau de l'organisation d'un Symposium les 20 et 21 Juin prochains et en profite pour inviter Yvan MAININI, Alain PELLETIER, Jean-Pierre de VINCENZI, un invité du COSMOS, Christophe DURAND, pour intervenir sur différents thèmes qui pourraient intéresser les clubs.

Alain PELLETIER remercie également Christophe DURAND pour son exposé. Il précise qu'il reste beaucoup de travail et notamment dans la mise en œuvre des nouveaux statuts et dans un meilleur regroupement du monde du Basket.

Samedi 26 Avril 2003 à 9h00

Présents : Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE - MM Claude AUTHIE,
Jean-Claude BOIS, Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO,
Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT.

Invité : M. Guy BOOTZ (Président du CD 68)

Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Raymond BAURIAUD, Fabrice CANET, Jean-Pierre de VINCENZI (DTN).

Excusés : MM. Pierre COLLOMB, Jean-Pierre SIUTAT (en mission) et Rémy GAUTRON.

4. Responsabilité des Dirigeants Bénévoles (Assurance) - JC BOIS.

Jean-Claude BOIS commente son document et retrace l'aspect historique de la responsabilité des dirigeants.

Il précise que c'est un nouveau produit, déjà très développé aux Etats Unis, et que la couverture concerne les personnes physiques et non la Fédération.
L'objectif est de couvrir les dirigeants de droit ou les dirigeants de fait.

Deux Fédérations sportives ont déjà pris cette garantie (le Ski et l'Escrime).
Celle-ci s'applique à tous les dirigeants, qu'ils soient élus ou salariés, et couvre toutes les fautes supposées commises.

Jean-Claude BOIS énonce les conditions tarifaires à savoir, pour une garantie de 5.000.000 €, une prime nette H.T. de 4.900 € pour les personnes physiques de la Fédération, des Comités et des Ligues (Taxe 9%)

Yvan MAININI pense que c'est une idée intéressante, mais qu'il faudrait au préalable consulter toutes les Ligues Régionales et les Comités Départementaux pour connaître leur avis.

Une discussion s'instaure à ce sujet.

Les Membres du Bureau Fédéral souhaitent que les Ligues et Comités soient consultés lors de la prochaine Assemblée Générale

7. Point sur les Organisations 2003 – 2004.

- Tournoi de la Fédération

Il se déroulera à Nantes (44).

Jean-Marc JEHANNO informe les membres du Bureau que les dates retenues sont les 3 et 4 Avril 2004, et que l'Open de la Ligue Féminine se déroulerait les 18 et 19 Octobre 2003 à Orléans.

Les membres du Bureau souhaitent rappeler que ce tournoi est très important, et que les Clubs doivent jouer le jeu.

- Open 2004

Françoise AMIAUD explique que cette manifestation adaptera son thème en fonction du programme et des échéances des Equipes de France Masculine et Féminine.

- Coupe de France 2004

Jean-Marc JEHANNO précise qu'en raison d'une indisponibilité de la salle du Palais Omnisports de Paris-Bercy, les Finales de la Coupe de France seront légèrement décalées au Jeudi 20 Mai 2005 (ascension).

Frédéric JUGNET précise que suite aux derniers changements annoncés, il fera une nouvelle proposition de Calendrier au prochain Comité Directeur du 9 Mai 2003.

- Assemblée Générale 2004 - G. BOOTZ

Guy BOOTZ confirme aux membres du Bureau que l'Assemblée Générale se déroulera les 25 et 26 Juin 2004 à Mulhouse.

Il fait une rapide présentation de la région et un rappel des accès possibles notamment avec l'aéroport de Mulhouse à 30 minutes et Strasbourg à 1 heure environ.

Guy BOOTZ propose ensuite un projet d'organisation avec « une journée = un site » avec les hébergements à proximité. Il y aura une organisation avec des navettes en Bus et des places de parking disponibles (pour les personnes hébergées en périphérie).

Guy BOOTZ précise que le budget est actuellement en cours d'élaboration.

Il s'agira de la 74^{ème} Assemblée Générale.

- Matches et stages Equipes de France Masculine et Féminine

Jean-Pierre de VINCENZI informe les membres du Bureau Fédéral que le programme des Stages et Tournois des Equipes de France sera élaboré lors de la réunion de la Direction Technique Nationale qui se tiendra courant Octobre 2003.

- Calendrier Sportif 2003 – 2004

Jean-Marc JEHANNO commente un premier projet de calendrier. Il donne des précisions sur les quelques problèmes avec une journée de championnat les 3 et 4 Janvier 2004 (NM2, NF1 et NF2) et la nécessité de libérer une journée le week-end suivant l'ascension.

Bernard GAVA propose que la journée du 11 Novembre soit utilisée pour justement libérer la journée du 3 et 4 Janvier.

Frédéric JUGNET précise que cette date peut en effet être utilisée en limitant la plage à l'après-midi uniquement.

Une discussion s'instaure autour du problème des Finales du Championnat de France Excellence (Filles et Garçons).

Frédéric JUGNET pense que le Championnat de France Jeune est trop étalé dans le temps.

Les membres du Bureau demandent à Jean-Marc JEHANNO de revoir le calendrier des jeunes, en décalant éventuellement d'une semaine le début du Championnat.

Une discussion s'instaure à ce sujet.

Jean-Marc JEHANNO fera une nouvelle proposition de calendrier en tenant compte des remarques faites par les membres du Bureau.

- Assemblée Générale Elective – Décembre 2004 – Date et Lieu.

Selon les disponibilités du calendrier au mois de Décembre 2004, Frédéric JUGNET propose la date du Samedi 11 Décembre 2004.

Accord des Membres du Bureau Fédéral.

Serge GERARD est chargé par les membres du Bureau Fédéral de trouver un site à Paris.

Bernard GAVA demande que soit fixée la date de la Fête Nationale du Minibasket.

Les Membres du Bureau Fédéral souhaitent que la Fête Nationale du Minibasket reste programmée sur une date unique.

8. Mise en place d'une procédure pour le contrôle de la qualification des joueurs (cf. extrait du BF du 31/01/03) - JM JEHANNO.

Suite à une réunion organisée conjointement avec Michel CHATEAU, Jean-Marc JEHANNO propose les nouvelles procédures applicables entre les Commissions en matière de contrôle de la Qualification de joueur.

Claude AUTHIE précise qu'avec la traçabilité des dossiers, les modifications lors des qualifications peuvent être contrôlées.

Yvan MAININI demande s'il est possible que les demandes concernant ces contrôles soient expédiées en instantané, directement au Comité concerné par courrier électronique, avec une copie pour information à la Ligue. Il souhaite qu'une nouvelle proposition soit faite en ce sens.

Frédéric JUGNET souligne qu'une procédure simplifiée a été mise en place pour la Comptabilité, la Chambre d'appel, la Commission contrôle de Gestion et la Commission Juridique. Il y aura un seul tableau regroupant toutes les informations nécessaires, à savoir les décisions et les sommes des amendes. Il pense que le récapitulatif des décisions pourrait intéresser Jean-Marc JEHANNO.

Yvan MAININI souhaite que toutes les copies de décision expédiées aux Ligues et Comités soient faites par courrier électronique.

Une discussion s'instaure sur les problèmes des désignations, de l'expédition des convocations et des modifications de dates et d'horaire.

Les Membres du Bureau exigent que les procédures soient simplifiées et que les courriers électroniques soient utilisés au maximum quand cela est possible.

Jean-Claude BOIS souhaite que soit précisée la procédure de qualification des licences des DOM-TOM.

Yvan MAININI lui rétorque qu'il faut impérativement que les dossiers de joueurs étrangers passent par la FFBB, dans le sens où leur Championnat est qualificatif au Championnat de France.

Les Membres du Bureau demandent à Jean-Claude BOIS de faire une note d'information en ce sens à tous les DOM-TOM, en leur rappelant les règles de participation.

9. Procédures tirage au sort des Coupes de France - JM JEHANNO.

Yvan MAININI propose qu'une procédure soit établie pour éviter les interrogations des Clubs :

- Une meilleure médiatisation de cet événement,
- Une organisation des tirages au sort par FBO avec des personnalités,
- Un calendrier des tirages au sort.

Il y a eu de la part de la FFBB un manque d'information évidente, il faut donc mettre en place une véritable procédure à partir des 1/16^{ème} de Finale (soit 4 à 5 tirages)

Yvan MAININI souhaite que ces tirages soient effectués au siège de la Fédération à Paris, ou sur des plateaux de télévision.

Une nouvelle procédure sera donc mise en place pour la saison prochaine et annoncée aux clubs dès le début de saison. Il ne faut pas travailler dans l'opacité, mais donner une totale transparence sur ces tirages au sort.

Elle Devra être mise en place avant le 15 Novembre.

10. Conciliation au CNOSF du dossier Beauvais – F. JUGNET.

Frédéric JUGNET rappelle rapidement les faits.

Les Membres du Bureau n'ont pas de remarque particulière à apporter, ils acceptent la décision du conciliateur, qui est conforme à la décision précédente de la FFBB.

12. Demande de réexamen pour la chambre d'appel par le Bureau de la Ligue Régionale d'Ile de France (affaire LIFBB / Saclay – Gif sur Yvette)

Frédéric JUGNET rappelle les faits : La Ligue Régionale d'Ile de France demande un réexamen du dossier par la Chambre d'Appel, pour un vice de forme, non-respect de l'article 624.

Yvan MAININI précise que même s'il y a eu une erreur, compte tenu du déroulement et l'avancée de la saison, il semble inutile de porter l'affaire plus loin.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

13. Manifestations et Organisations de fin de saison.

- Organisation de l'Assemblée Générale à Angers.

Serge GERARD fait un rapide point sur l'organisation de l'Assemblée Générale, tout semble se passer au mieux. Il précise qu'en matière d'infrastructure, il est possible d'organiser un Forum.

Frédéric JUGNET soulève les imprécisions de cette saison sur l'Assemblée Générale, notamment avec l'augmentation du nombre de délégués, qui rend difficile l'organisation.

• Thèmes du Forum

L'année passée, il y avait 2 ou 3 thèmes lors du Forum.

Frédéric JUGNET propose les thèmes suivants, pour l'Assemblée Générale à Angers, qui se déroulera de 15h00 à 18h30 :

- Le COSMOS (Philippe GASNIER et Marie BARSACQ),
- Le devenir des emplois jeunes (Benoît BENITEZ),
- Les Licences T, les Licences Etrangers et les Qualifications (Michel CHATEAU),
- Les nouveaux statuts des Comités et des Ligues – Précisions (Pierre COLLOMB et Didier DOMAT),
- Information sur le partenariat FFBB (Raymond BAURIAUD),
- Les Procédures disciplinaires et le droit à la défense (Didier DOMAT),
- Un fil rouge dans le hall sur l'informatique.

Valentin CAVELIER et Olivier PICQUE sont responsables de la coordination de ce Forum, en relation avec FBO et Raymond BAURIAUD, sous la responsabilité de Frédéric JUGNET.

Les membres du bureau souhaitent inviter Rolande NAVECH et Pierre ROUSSEAU.

Bernard GAVA propose, après accord des clubs et comités concernés, que le Label "Ecole Française de Minibasket" soit remis à deux clubs du Comité Départemental du Maine et Loire, lors de l'Assemblée Générale.

• Thèmes AG

- le Statut de l'Arbitrage.
- Procédure des Championnats de France Jeunes.
- Responsabilités des Dirigeants Bénévoles (Assurance).
- Analyse de l'évolution des Licenciés.

Les membres du Bureau Fédéral demandent que le « Statut de l'Arbitrage » soit mis à part du Rapport Moral et qu'il soit soumis au vote pour adoption.

• Planning des réunions

Frédéric JUGNET commente le projet de programme qui a été expédié aux Comités Départementaux et aux Ligues fédérales le 9 Avril 2003 :

Vendredi 27 Juin 2003

9h30 – Réunion des DOM-TOM
14h00 – Bureau Fédéral
17h30 – Réunion du Conseil d'Honneur
18h45 – Départ pour la soirée au Château de Brissac
de 15h00 à 18h30 – le Forum d'échanges

Samedi 28 Juin 2003

9h00 – Assemblée Générale Extraordinaire
9h30 – Assemblée Générale
15h00 – repas

- **Les Délégués des Comités et Ligues à l'AG (simulation)**

Frédéric JUGNET fait le point sur la simulation effectuée auprès des Ligues et des Comités :

136 Délégués des Comités
46 Délégués des Ligues

Il faut intégrer les Délégués des DOM-TOM dans le quota des Délégués des Comités.

- **Désignation de la commission de vérification des pouvoirs**

Les Membres du Bureau Fédéral désignent René MERCUEL comme responsable de la Commission des pouvoirs et Jean-Paul MARTIN comme suppléant.

- Désignation des Délégués pour les Finales des Championnats de France.

Jean-Marc JEHANNO informe les membres du Bureau qu'il manque des lieux et qu'il est actuellement à la recherche de 3 sites.

Les Membres du Bureau Fédéral demandent à Jean-Marc JEHANNO de consulter le club de Charenton.

- Programme des Equipes de France (Eté 2003)

Les membres du Bureau Fédéral adressent leurs sincères félicitations à l'Equipe de France Cadets et à son staff, pour leur brillante qualification au Championnat d'Europe. Les félicitations vont à la Fédération Turque, organisatrice de ce Challenge Round.

Jean-Pierre de VINCENZI exprime son inquiétude face aux récentes modifications de la FIBA concernant les championnats d'Europe pour les Equipes Nationales Jeunes, qui posent un réel problème au niveau du recrutement.

Yvan MAININI précise que les dispositions sont les suivantes :

- pour les Cadets et les Cadettes : Championnat d'Europe tous les ans.
- pour les Juniors et les 20 ans et Moins (Masculins et Féminines), la décision sera prise au Bureau de la FIBA qui se tiendra à Séville en Mai 2003, mais il est probable que les Championnats d'Europe auront lieu tous les ans également, mais ce système de compétition sera mis en place plus tard.

Jean-Pierre de VINCENZI en déduit que le mode de recrutement sera donc modifié en fonction des modifications des systèmes de compétition.

14. Analyse de l'évolution des licenciés et proposition d'actions.

Compte tenu des consultations en cours, entreprises par le président fédéral auprès des comités et des premières réponses parvenues à la fédération, Bernard GAVA fera un premier exposé sur ce point lors du prochain Comité Directeur du 9 Mai 2003.

15. Ordre du jour du Comité Directeur du 9 Mai 2003.

- Ligue Féminine – Proposition (Championnat Promotionnel – Centre de Formation – Equipes "espoirs" – Gentleman Agreement)
- Les barèmes OTM – Arbitres 2003/2004
- Projet de Championnat de France excellence (R1) Filles et Garçons 2003/2004.
- Analyse de l'évolution des licenciés et proposition d'actions (Bernard GAVA).
- Les nouveautés informatiques.
- La présentation du site Minibasket.

Ainsi que les points vus au Bureau Fédéral de ce jour.

Frédéric JUGNET précise que le Comité Directeur se tiendra de 10h00 à 14h00.

16. Questions diverses.

Raymond BAURIAUD précise que suite à la demande des membres du Bureau Fédéral à Clermont Ferrand, et renseignements pris auprès de l'INPI, les marques et logos de la Fédération Française de Basketball sont protégés jusqu'en Mai 2004. Il en est de même pour Basket en Liberté.

Les Membres du Bureau Fédéral demandent à Raymond BAURIAUD de faire le nécessaire pour renouveler la protection des marques et logos de la FFBB.

Pour répondre à des comités s'inquiétant des risques encourus par des joueurs d'un certain âge participant au championnat de France, Bernard GAVA demande s'il est requis un âge maximum pour jouer en Championnat de France.

Il lui est lui confirmé que nos règlement ne font pas état d'un âge maximum mais que le joueur doit impérativement présenter un certificat médical.

Frédéric JUGNET informe les membres du Bureau Fédéral des changements faits sur le programme des réunions de Bureau de cette fin de saison :

- Le Bureau Fédéral du 6 Juin 2003 est repoussé au Vendredi 13 Juin à 17h00 avec le Samedi 14 Juin 2003 au matin si besoin.
- Le Bureau Fédéral du 4 Juillet sera décentralisé à Clermont Ferrand à 14h30, avec la possibilité d'assister au TIZ le soir à Vichy et retourner le Samedi à Vichy pour assister aux Finales du TIZ.

Frédéric JUGNET informe les membres du Bureau que la Ligue Régionale de Guadeloupe va avoir une deuxième Assemblée Générale pour voter l'éventuelle révocation des membres du Comité Directeur.

Frédéric JUGNET signale aux membres du Bureau qu'il a reçu la veille un courrier du Tribunal Administratif de Lille, à la demande du Club de Tourcoing, concernant le non-respect de la demande du conciliateur par la FFBB.

Yvan MAININI informe les membres du Bureau des nouveaux groupements sportifs :

- Basket 40 Mont de Marsan (Landes)
- Basket Littoral couverture Calais (Pas de Calais)
- Club Culturel des Sportifs des Pommiers (Rhône)
- Marles Basket (Aisne)
- Airty Magnets (Oise)
- Salouel Basket Club (Somme)

Il y a 60 nouveaux clubs cette année, un chiffre en légère baisse.

Yvan MAININI informe ensuite les Membres du Bureau du nombre des licenciés, relevé ce matin : 427.193, soit une légère baisse d'environ 0,53% par rapport à la saison dernière.

Prochain Bureau Fédéral le Vendredi 13 Juin 2003.